ce 18. Jan. 1662.

Monsieur de Lionne m'a tres-humb. supplié d'agreer que pour luij espargner l'importunité d'une visite parmi la grande foulle de ses occupations, que la seule Harmonie, dont il se peut jouyr interieurement, et Monsieur luij soit rendue de loing, comprenant la substance de ce qui fut respondu de bouche luij à S.M. par

son tres-h. et tres-obeiss.

© Koninklijke Bibliotheek
KA 49-2, p. 927
http://resources.huygens.knaw.nl/briefwisselingconstantijnhuygens/brief/nr/5750